

DELIBERATION CFVU-034-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 mars 2023

Objet de la délibération : Modification du DIU « Le sommeil et sa pathologie »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 03 avril 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification du DIU « Le sommeil et sa pathologie » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 12 avril 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 12/04/2023

DIU Le Sommeil et sa Pathologie

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

Création

- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable/Re commandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 19 janvier 2023
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 06 MARS 2023
Avis du CA	Maquette complète		En date du : 09 MARS 2023

Reçu aux services centraux le

Projet version du : lundi 9 janvier 2023

Identification

§ **COMPOSANTE DE RATTACHEMENT**

UFR : SANTE
 Contact : PETIT Giovanni
 Téléphone : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ **COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)**

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ **AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)**

AMIENS, BESANÇON, BORDEAUX, GRENOBLE, BREST, NANTES, SORBONNES, REIMS, PARIS SUD, STRASBOURG, TOULOUSE, TOURS, SAINT ETIENNE, NANCY, ROUEN, PARIS EST CRETEIL, MARSEILLE, MONTPELLIER.

§ **PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION**

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ **MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :**

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, Un site d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	X
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUES :**

NOM Prénom	Université de rattachement	Statut	E-mail
Wojtek TRZEPIZUR	Angers	PU – PH	WoTrzepizur@chu-angers.fr
Carmen SCHRODER	Strasbourg	PU PH	schroder@unistra.fr
BARATEAU Lucie	Montpellier	PU PH	
BEQUIGNON Emilie	Créteil	PU PH	
D'ORTHO Marie PIA	Paris	PU PH	
GEOFFROY Pierre	Paris	PU PH	
GEORGES Marjolaine	Dijon	PU PH	
LAMBERT Isabelle	Marseille	PU PH	
LAUNOIS Sandrine	Paris	PU PH	
ROCHE Frédéric	Saint Etienne	PU PH	

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire :2023 / 2024

Début des cours : Oct 2023 à Septembre 2024

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

§ **UFR DE MEDECINE, SITE VILLEMEN, UNIVERSITE PARIS CITE, 10 AVENUE DE VERDUN, 75010 PARIS**

Les enseignements des 4 séminaires auront lieu par visioconférence

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
ANGERS	PETIT Giovanni Giovanni.petit@univ-angers.fr	Stéphanie REMAITRE Stephanie.remaître@uni-angers.fr

Contexte / Opportunité / Originalité

Historique

Le DIU est placé sous la responsabilité d'un Conseil National Pédagogique (CNP) qui comporte deux coordinateurs, l'un représentant la SFRMS (Société Française de Recherche et de Médecine du Sommeil), l'autre la SPLF (Société de Pneumologie de Langue Française), nommés pour trois ans, non renouvelables, et 11 membres, 4 pour la SFRMS, 4 pour la SPLF et 3 membres reconnus pour leur expertise dans la Spécialité

Les 11 membres sont nommés pour trois ans et sont renouvelables une fois. La désignation de ces membres se fait par les coordinateurs en accord avec leurs Sociétés respectives (SFRMS, SPLF). La nomination des membres non SFRMS, non SPLF, se fait par cooptation. Le renouvellement d'un des membres pour un troisième et dernier mandat est possible afin d'assurer la coordination du DIU pour une période de 3 ans, en l'absence de participation à la coordination antérieurement.

Le CNP décide du programme des séminaires ainsi que des modules et des objectifs des stages. Il désigne les responsables de l'enseignement du tronc commun et des modules spécifiques.

Le CNP a également la responsabilité de valider les emplacements de stage proposés par le (ou les) responsable (s) universitaire (s). Les stages, à la charge de chaque Université participante, peuvent être effectués partiellement en dehors du lieu de l'Université proprement dite, mais restent sous la responsabilité du responsable universitaire local. Les responsables universitaires locaux s'engagent

- à s'assurer de l'adéquation entre le nombre d'étudiants inscrits dans leur faculté et les possibilités de stage pratique local
- à informer les coordinateurs nationaux du DIU de l'état des inscriptions en début d'année universitaire.

Etude de la concurrence

Pas de concurrence car un DIU avec l'ensemble des facultés de santé

Présentation pour la plaquette commerciale

Le DIU a pour objectif d'acquérir ou approfondir des connaissances dans le domaine du sommeil normal, des pathologies du sommeil et les troubles de la vigilance diurne. La formation est délivrée par des enseignants issus des nombreuses disciplines impliquées dans la prise en charge des pathologies du sommeil.

Le DIU doit permettre d'acquérir les compétences cliniques et thérapeutiques suivantes:

- Reconnaître, explorer et traiter un trouble de la vigilance diurne,
- Reconnaître, explorer et traiter une pathologie générale de sommeil,
- Reconnaître et explorer une pathologie respiratoire du sommeil,
- Réaliser et interpréter tous types d'enregistrements de la vigilance et du sommeil.
- La chronobiologie et la pathologie du sommeil de l'enfant,

- Les aspects neuro-psychiatriques des troubles du sommeil,
- L'impact du sommeil sur l'appareil cardio-respiratoire.

Eléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue	2	2	4			
Formation Initiale	4	2	1			

§ CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR		19 Janvier 23	
Date de passage du CFVU		6 Mars 23	
Date de passage au CA		9 mars 23	

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF :8542Z

Code NSF : 331

Formacode : **43496**

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Etudiants, Salarié et professions libérales

Pré requis nécessaire

Pas de pré requis. Uniquement être médecins, pharmaciens ou scientifiques en lien avec le sommeil.

Niveau d'entrée au diplôme

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en terme de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 250 sur l'ensemble de la France

Il n'y a pas de répartition. Les places sont surtout en terme

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 5

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 5

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

NOM Prénom	Université de rattachement	Statut	E-mail
Wojtek TRZEPIZUR	Angers	PU – PH	WoTrzepizur@chu-angers.fr
Carmen SCHRODER	Strasbourg	PU PH	schroder@unistra.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

- OUI
- NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Les objectifs pédagogiques DIU « Le Sommeil et sa Pathologie » sont les suivants :

1. Acquérir les connaissances théoriques (enseignement théorique de 89 heures) concernant

- le sommeil normal et les rythmes biologiques,
- leur régulation,
- leur évolution au cours de la vie (de la naissance au grand âge),
- leur substrats neurobiologiques
- leurs pathologies, physiopathologies, traitement et conduite à tenir

2. Acquérir la pratique clinique (stage obligatoire dans un centre de sommeil agréé par le comité pédagogique, de 150 heures) pour

- Mener des consultations et prendre en charge les pathologies du sommeil
- Explorer le sommeil et les rythmes normaux et pathologiques

Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille de....

Exercer en « Médecine du sommeil », dans les différents cadres de l'exercice médical (hospitalier public ou privé, CHU, libéral).

Carrière de recherche en EPST ou dans l'industrie pharmaceutique ou du dispositif médical, en complément de la formation propre de recherche.

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

- Publics (origines professionnelles) :

Médecins, Pharmaciens, Scientifiques dans le domaine du sommeil.

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 239 heures

Préciser les temps, réels ou estimés, pour le stagiaire (à ne pas confondre avec le temps consacré par les intervenants)

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel :

Enseignements à distance : 89 h

Tutorat :

Stage : 150 h

Examens/soutenance :

-examen écrit la première année donnant la possibilité d'inscription à la deuxième année

-examen oral validant le DIU à la fin de la deuxième année

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI

NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions...*):

Du 1^{er} Octobre 2023 au 30 septembre 2024

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

Ce Diplôme Inter-Universitaire comporte **des enseignements théoriques et des travaux pratiques obligatoires.**

1°) UN ENSEIGNEMENT THEORIQUE associant des cours en présentiel (introduction), en direct (en visioconférence) et des

Cours en e-learning pour un total de 89 heures d'enseignement. Les cours en directs sont dispensés lors d'un séminaire d'introduction et de 4 séminaires thématiques répartis en 4 sessions.

- **Séminaire d'INTRODUCTION :** *Présentation du DIU, Généralités sur le sommeil, Introduction à la lecture des tracés de polysomnographie*
- **Séminaire 1 : LE SOMMEIL NORMAL :** *Physiologie du sommeil normal. Physiologie des grandes fonctions du sommeil. Techniques d'exploration du sommeil et de la vigilance*
- **Séminaire 2 : INSOMNIE – CHRONOBIOLOGIE.** *Insomnies. Troubles des rythmes circadiens du sommeil, Psychiatrie, Environnement.*
- **Séminaire 3 : PATHOLOGIE RESPIRATOIRE DU SOMMEIL – PEDIATRIE.** *Respiration pendant le sommeil, Syndrome d'apnées et hypopnées obstructives du sommeil (physiopathologie, épidémiologie, comorbidités, traitements), Pathologie bronchopulmonaire et sommeil. Pathologie neuro-musculaire et restrictive. SAS central. Obésité. Troubles respiratoires du sommeil en pédiatrie (physiopathologie, épidémiologie, diagnostic et traitement). Insomnie de l'enfant.*
- **Séminaire 4 : HYPERSOMNIE – PARASOMNIE – TROUBLES MOTEURS.** *Aspects épidémiologiques. Hypersomnies (narcolepsie, hypersomnie idiopathique...). Parasomnies. Epilepsies et sommeil. Syndrome des jambes sans repos et mouvements périodiques. Hypersomnie de l'enfant. Troubles du sommeil et pathologie neurologique.*

2°) TRAVAUX PRATIQUES OBLIGATOIRES

D'une durée totale de 150 heures effectives, les travaux pratiques sont effectués dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription. Ces travaux pratiques doivent permettre à l'étudiant de se familiariser avec les différentes techniques utilisées dans les Unités de Sommeil, d'apprendre à interpréter les enregistrements polysomnographiques effectués chez des sujets de tous âges, normaux ou pathologiques, et de se familiariser avec la clinique du sommeil. L'acquisition des objectifs sera contrôlée lors d'une l'épreuve orale devant un jury constitué d'au moins trois membres dont au moins deux extérieurs à la Faculté d'origine

Modélisation Apogée

NOM																			
Année universitaire Date de la CFVU		Charges enseignements								Co ef.	Session 1			Session 2				Remarques	
		Participe aux Charges	Heures E.learning	Heures CM	Heures TD	Vol/Etud	Mutualisé		Co animé		CT			CC					
							O / N	Avec			Nature	Durée	Coef.	Coe f.	Nature	Durée	Co ef.		Rep ort
MA TI BLO C MO DU	O / N				Total	O / N	Si oui avec quelle formation	Non ou Nbre d'intervenants	ECR (écrit) ORA (Oral)				ECR (écrit) ORA (Oral)						
Module 1	MO DU	N																	
MODULE 2	Mo dU	N																	
MODULE 3	MO DU	N																	
MODULE 4	MO DU	N																	
EXAMEN										ECR	1	0,5							
										ORA	1	0,5							

Équipe pédagogique prévisionnelle

ARNULF Isabelle - Paris
BARATEAU Lucie - Montpellier
BASTUJI Hélène - Lyon
BEQUIGNON Emilie - Paris
BILLARD Michel - Montpellier
BIOULAC Stéphanie - Grenoble
BOKOV Plamen - Paris
BOURGIN Patrice - Strasbourg
KINUGAWA BOURRON Kiyoka - Paris
CHABOLLE Frédéric - Paris
CHAOUAT Ari - Nancy
CHARLEY MONACA Christelle - Lille
CHENNAOUI Mounir - Paris
D'ORTHO Marie-Pia - Paris
DAUVILLIERS Yves - Montpellier
DROUOT Xavier - Poitiers
DUFUREZ François - Paris
FAUROUX Brigitte - Paris
FRANCO Patricia - Lyon
GAGNADOUX Frédéric - Angers
GEOFROY Pierre-Alexis - Paris
GEORGES Marjolaine - Dijon
GONZALES Jésus - Paris
GRONFIER Claude - Lyon
KESSLER Romain - Strasbourg
KILIC-HUCK Ulker - Strasbourg
LAMBERT Isabelle - Marseille
LAUNOIS Sandrine - Paris
LEGER Damien - Paris
LUPPI Pierre-Hervé - Lyon
MARUANI Julia - Paris
MAURICE Jean-Claude - Poitiers
MESLIER Nicole - Angers
MONTEYROL Pierre-Jean - Bordeaux
PETELLE Boris - Paris
PETER-DEREX Laure - Lyon

PHILIP Pierre - Bordeaux
PHILIPPE Carole - Paris
POIROT Isabelle - Lille
RAUCHS Géraldine - Caen
REY Michel - Marseille
ROYANT-PAROLA Sylvie - Paris
SCHRODER Carmen - Strasbourg
SPIEGEL Karen - Lyon
STANER Lucie - Rouffach
STRAUS Christian - Paris
TAILLARD Jacques - Bordeaux
TRZEPIZUR Wojciech - Angers
VECCHIERINI Marie-Françoise - Paris

Scénario pédagogique

Modalités d'évaluation et de validation

§ CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Avoir satisfait aux conditions d'assiduité

Oui

X

Non

--	--

Avoir soutenu un mémoire

Oui

--	--

Non

	X
--	---

Avoir validé son stage

Oui

X

Non

--	--

Avoir obtenu une note finale à l'écrit et à l'oral au moins égale à 10/20

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le jury national est composé de personne du CNP dont vous trouverez ci-dessous la liste.

NOM Prénom	Université de rattachement	Statut	E-mail
Wojtek TRZEPIZUR	Angers	PU – PH	WoTrzepizur@chu-angers.fr
Carmen SCHRODER	Strasbourg	PU PH	schroder@unistra.fr
BARATEAU Lucie	Montpellier	PU PH	
BEQUIGNON Emilie	Créteil	PU PH	
D'ORTHO Marie PIA	PARis	PU PH	
GEOFFROY Pierre	Paris	PU PH	
GEORGES Marjolaine	Dijon	PU PH	
LAMBERT Isabelle	Marseille	PU PH	
LAUNOIS Sandrine	Paris	PU PH	
ROCHE Frédéric	Saint Etienne	PU PH	

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

§ SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Pas de session 2

Un seul redoublement est autorisé pour la première et la deuxième année.

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

NOM Prénom	Université de rattachement	Statut	E-mail
Wojtek TRZEPIZUR	Angers	PU – PH	WoTrzepizur@chu-angers.fr
Carmen SCHRODER	Strasbourg	PU PH	schroder@unistra.fr
BARATEAU Lucie	Montpellier	PU PH	
BEQUIGNON Emilie	Créteil	PU PH	
D'ORTHO Marie PIA	PARIS	PU PH	
GEOFFROY Pierre	Paris	PU PH	
GEORGES Marjolaine	Dijon	PU PH	
LAMBERT Isabelle	Marseille	PU PH	
LAUNOIS Sandrine	Paris	PU PH	
ROCHE Frédéric	Saint Etienne	PU PH	

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Le questionnaire est disponible sur demande auprès du service formation continue.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants du SCAFOP, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

NOM Prénom	Université de rattachement	Statut	E-mail
Wojtek TRZEPIZUR	Angers	PU – PH	WoTrzepizur@chu-angers.fr
Carmen SCHRODER	Strasbourg	PU PH	schroder@unistra.fr
BARATEAU Lucie	Montpellier	PU PH	
BEQUIGNON Emilie	Créteil	PU PH	
D'ORTHO Marie PIA	PAris	PU PH	
GEOFFROY Pierre	Paris	PU PH	
GEORGES Marjolaine	Dijon	PU PH	
LAMBERT Isabelle	Marseille	PU PH	
LAUNOIS Sandrine	Paris	PU PH	
ROCHE Frédéric	Saint Etienne	PU PH	

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	1100	660	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera organisé **avec le Pôle marketing et commercial du SCAFOP**, une fois le projet validé par les instances universitaires.

Il permettra d'identifier les besoins en matière de communication et **de mettre en place un plan d'actions.**